



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 057-245700695-20250901-D2025\_126\_SI-AR

## DECISION 2025-126

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### **Article 1 :**

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances SURAVENIR Assurances d'un montant de 1 006,92 € et correspondant aux frais de remplacement d'un panneau de la circulation accidenté à Hettange-Grande en novembre 2024 suite à un accident de la circulation impliquant un véhicule assuré auprès de cette compagnie.

#### **Article 2 :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Président  
Michel PAQUET

